

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le MINISTERE DES DROITS DES FEMMES, DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

Représentée par sa présidente, Madame Marie-Claude FEYDEAU
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour **2014** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **13 000 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Programmes d'échanges internationaux (5 000 €),
- Collectif SENIOR (8 000 €).

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 752 500 €.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le 28 Nov 2014

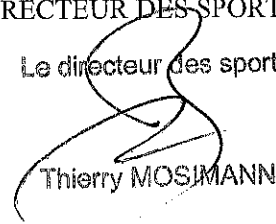
LA PRESIDENTE DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE PARACHUTISME

FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE PARACHUTISME
62, Rue de Fécamp
75012 PARIS



LE DIRECTEUR DES SPORTS

Le directeur des sports



Thierry MOSIMANN

COMPTABLE MINISTERIEL Par délégation du contrôleur général économique et financier
Le - 3 Nov 2014
Jean-Pierre DESCAMPS Adjoint au chef du département du contrôle budgétaire

2101 309 296

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Renforcer le rapprochement et la structuration territoriale de la FFP	193 000 €	35 500 €	35 500 €	157 500 €
Action 1	188 000 €	35 500 €	35 500 €	152 500 €
Structuration fédérale	177 800 €	32 800 €	32 800 €	145 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	10 200 €	2 700 €	2 700 €	7 500 €
Action 3	5 000 €	0 €	0 €	5 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	5 000 €	0 €	0 €	5 000 €
Favoriser l'accès et le développement de nouvelles pratiques du parachutisme	134 000 €	21 500 €	21 500 €	112 500 €
Action 1	134 000 €	21 500 €	21 500 €	112 500 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	64 500 €	14 000 €	14 000 €	50 500 €
Structuration fédérale	54 500 €	0 €	0 €	54 500 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	15 000 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €
Mettre en place une politique d'accès de la France dans les instances internationales	12 500 €	8 000 €	8 000 €	12 500 €
Action 1	12 500 €	8 000 €	8 000 €	12 500 €
Structuration fédérale	4 500 €	0 €	0 €	4 500 €
Programmes d'échanges internationaux	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
"Projet PERFORMANCE des équipes de France senior (féminine/masculine)"	702 000 €	567 500 €	555 479 €	146 521 €
Action 2	669 000 €	539 500 €	528 479 €	140 521 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	669 000 €	539 500 €	528 479 €	140 521 €
Action 3	33 000 €	28 000 €	27 000 €	6 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	14 000 €	14 000 €	14 000 €	0 €
Accompagnement sanitaire préventif	19 000 €	14 000 €	13 000 €	6 000 €
Projet RELEVE en préparant le renouvellement de l'élite avec les collectifs Juniors (féminine/masculine)	18 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €
Action 2	18 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	18 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €
Mettre en place le nouveau PES 2014-2017 de la FFP	104 500 €	84 000 €	83 021 €	21 479 €
Action 2	104 500 €	84 000 €	83 021 €	21 479 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	35 500 €	29 000 €	28 021 €	7 479 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	69 000 €	55 000 €	55 000 €	14 000 €
Accompagnement l'insertion professionnelle des sportifs (ves) de haut niveau quel que soit leur statut	72 500 €	72 500 €	72 500 €	0 €
Action 2	72 500 €	72 500 €	72 500 €	0 €
Aides personnalisées (AP)	72 500 €	72 500 €	72 500 €	0 €
Formation de cadres par les diplômes d'Etat	42 000 €	30 000 €	30 000 €	12 000 €
Action 4	42 000 €	30 000 €	30 000 €	12 000 €
Professionnalisation de l'activité	42 000 €	30 000 €	30 000 €	12 000 €
Formation de cadres et bénévoles	43 000 €	16 000 €	13 000 €	30 000 €
Action 4	43 000 €	16 000 €	13 000 €	30 000 €
Formations fédérales	43 000 €	16 000 €	13 000 €	30 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	6 000 €	6 000 €	5 000 €	1 000 €
Action 1	6 000 €	6 000 €	5 000 €	1 000 €
Programmes d'échanges internationaux	6 000 €	6 000 €	5 000 €	1 000 €
TOTAL	1 327 500 €	850 000 €	825 000 €	502 500 €

72 500 €

752 500 €

28 021 €

724 479 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

Répartition de la subventions versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

4.19 211